

Date de la séance  
Le 14 décembre 2022

Date de convocation  
Le 07 décembre 2022

Date d'affichage  
Le 07 décembre 2022

Nombre de conseillers  
En exercice 29  
Présents 20  
Absent 01  
Procurations 08  
Votants 28

N° 22 F 91

**OBJET : Actualisation  
de l'identité visuelle  
de la ville**

Acte publié le 16 décembre 2022

Transmis en Préfecture  
le 16 décembre 2022

Certifié exécutoire (article  
L.2131-1 du Code Général  
des Collectivités Territoriales)  
Le Maire



Délai de recours :  
2 mois à compter de la date  
de publication

Voie de recours : Tribunal  
Administratif de Versailles  
(articles R.421-1 et R.421-5 du  
Code de Justice Administrative)

**L'an deux mille vingt-deux,**

Le quatorze décembre à vingt heures,

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni en Mairie sous la présidence de Monsieur Yann PERRON, Maire,

**Présents :** Mmes Anne-Marie MALAIS, Mélanie FAIVRE, Marie-José DE CARVALHO, Christine PREAUD, Patricia NOËL, Nathalie LE HELLEGOUARCH, Agnès DURFORT, Lamiaa BAYH, Marianne BELLAIZE, Manon LESAULNIER,

MM. Yann PERRON, Jackie SCHINZEL, Romano MOSCETTI, Jean-Claude HENNEQUIN, Michel PEZET, Jean-François BRICOURT, Antonio MACEDO, Frédéric VEISS, Arnaud DAOUDAL, Arnaud VERNERET,

**Procurations :** Mme Marjolaine GROLLEAU à M. Jackie SCHINZEL  
M. Jean-Luc JEANNOT à M. Yann PERRON  
M. Laurent NERAS à Mme Anne-Marie MALAIS  
M. Fabrice LALLET à Mme Lamiaa BAYH  
M. David GODDE à M. Jean-François BRICOURT  
Mme Magalie BURON PELLAUMAIL à Mme Marianne BELLAIZE  
M. Sébastien COUVET à M. Romano MOSCETTI  
Mme Murielle CHARDEY à M. Arnaud VERNERET

**Absent :** M. Rhamid HACHEMI

**Secrétaire de séance :** Mme Mélanie FAIVRE

En 2014, la Commune avait engagé, avec un groupe de travail, une démarche d'identification visuelle de la ville par le biais de la définition d'un logo et de sa charte graphique associée. La municipalité souhaite aujourd'hui garder l'essence de ce logo tout en le modernisant.

Ainsi, la structure globale, les couleurs, l'apparence générale et le texte ont été conservés. Les modifications portent sur une actualisation et une modernisation de l'apparence, l'équilibre des textes, des espaces et des angles. De plus, pour des questions de lisibilité, le second « G » du logo a été remis à l'endroit.

**Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**Vu** les délibérations du Conseil Municipal en date du 18 décembre 2014 :

- n° 14H127 validant l'identité visuelle de la ville,
- n° 14H128 approuvant la charte graphique en découlant,

Ayant pris connaissance du rapport exposant les raisons de la présente délibération,

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

**À la majorité,**

**Par 25 voix Pour, aucune voix Contre et 3 Abstentions  
(Arnaud DAOUDAL, Murielle CHARDEY et Arnaud VERNERET),**

- **Approuve** le nouveau logo actualisé tel qu'annexé à la présente,
- **Accepte** que ce nouveau logo soit décliné sur tous les supports administratifs et de communication (interne et externe) de la Commune,

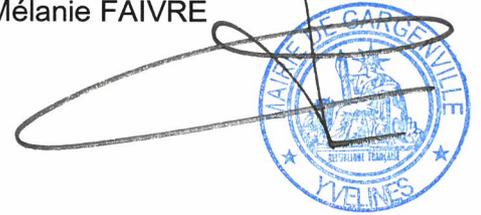
- **Dit** que la présente délibération modifie les délibérations n° 14H127 et 14H128 du 18 décembre 2014.

Fait et délibéré en séance, le jour, mois et an susdits.

Pour Copie Conforme  
Le Maire,  
Yann PERRON



Pour Copie Conforme  
La Secrétaire de séance,  
Mélanie FAIVRE



Ancien logo - 2014



Logo actualisé - 2022

